Docusign Envelope ID: 16CD8FB5-ED94-4EBD-8CE4-2026A2B3D96C

**ABC**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 5 rue Chateaubriand, 44000 NANTES**
**825 052 822 RCS NANTES**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 03 juillet,
A 09 heures,

Les associés de la Société ABC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

**Monsieur Benjamin CEUIGNET,**
**titulaire de 250 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,**

**Madame Anaïs COULON,**
**titulaire de 250 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,**

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

**L'Assemblée est présidée par Madame Anaïs COULON, en sa qualité de Présidente de la Société.**

**Monsieur Benjamin CEUIGNET est désigné comme secrétaire.**

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Modification de l'objet social,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Docusign Envelope ID: 16CD8FB5-ED94-4EBD-8CE4-2026A2B3D96C

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier, à compter du 03 juillet 2025, l'objet social qui devient :

- La prise d'intérêts ou de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, de prestations de services, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres, de droits sociaux ; toutes opérations financières quelconques.
  L'acquisition de toutes entreprises, de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment dans le cadre d'une gestion de patrimoine familiale de biens immobiliers à rénover et à vendre.
  L'apport, la souscription et l'achat de tous droits sociaux ayant pour but de favoriser toute opération financière quelconque dans l'intérêt des futures filiales.
  Agréer tout associé dans ses filiales pour un tiers.
  Toute activité de gestion ou de direction, concernant ses filiales ou entreprises ci- dessus, dans lesquelles la Société aurait des intérêts ou des participations.
  La réalisation de toutes études et prestations intéressant ses filiales et notamment toutes prestations en vue de leur gestion administrative, financière, commerciale, comptable, marketing, et d'une façon plus générale, la réalisation de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces entreprises.
  La prise, l'acquisition, l'exploitation de tous procédés ou marques concernant ces activités.
  La gestion du patrimoine de ses filiales.

- Le conseil en gestion.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 5 rue Chateaubriand, 44000 NANTES au 158 boulevard des Poilus, 44300 NANTES, et ce à compter du 03 juillet 2025.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 2 et 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet :

Docusign Envelope ID: 16CD8FB5-ED94-4EBD-8CE4-2026A2B3D96C

- La prise d'intérêts ou de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, de prestations de services, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres, de droits sociaux ; toutes opérations financières quelconques.
  L'acquisition de toutes entreprises, de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment dans le cadre d'une gestion de patrimoine familiale de biens immobiliers à rénover et à vendre.
  L'apport, la souscription et l'achat de tous droits sociaux ayant pour but de favoriser toute opération financière quelconque dans l'intérêt des futures filiales.
  Agréer tout associé dans ses filiales pour un tiers.
  Toute activité de gestion ou de direction, concernant ses filiales ou entreprises ci- dessus, dans lesquelles la Société aurait des intérêts ou des participations.
  La réalisation de toutes études et prestations intéressant ses filiales et notamment toutes prestations en vue de leur gestion administrative, financière, commerciale, comptable, marketing, et d'une façon plus générale, la réalisation de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces entreprises.
  La prise, l'acquisition, l'exploitation de tous procédés ou marques concernant ces activités.
  La gestion du patrimoine de ses filiales.

- Le conseil en gestion.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 158 boulevard des Poilus, 44300 NANTES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**La Présidente de séance**
**Anaïs COULON**
**Présidente**

Signé par :
E20B292ABC17445...

**Le secrétaire de séance**
**Benjamin CEUIGNET**
**Directeur Général**

Signé par :
0C3DBFF579CA4F4...